



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept et le onze mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, Maire.

Présents : Stéphane Antunes, Bernard Maimbourg, Véronique Leite, Emmanuel Bougerolle, Lionel Guigner, Nicolette Garcia, Hervé Picq, Matthieu Villecourt, Anne Guynot-Dalhem, Chantal Audibert, Sandy Baudry, Samy Perrot, Christine Neplaz

Représentés : Jacques Bouget (proc. Bernard Maimbourg), Claire Lacour (proc. Samy Perrot), Pascal Ventura (proc. Anne Guynot-Dahlem), Vanessa Boucher (proc. Matthieu Villecourt), Gérard Fernandes (proc. Emmanuel Bougerolle)

Absents excusés :

Membres en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 18

Date de convocation : 4 mai 2017

Secrétaire de séance : Sandy Baudry

Monsieur le Maire vérifie que le quorum soit respecté et ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes de modification sur le compte-rendu de la séance du 30 mars 2017. Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité, sans demande de modification.

1/ Droit de préemption :

Vente SCIC Habitat – pas de préemption. A noter que l'OAH, acquéreur, va réunir les locataires pour leur information.

2/ Vote des comptes de gestion 2016 – DE 2017-19/20/21/22 :

Après présentation des comptes de gestion 2016 établis par la Trésorerie pour les budgets de la commune, de l'assainissement, du CCAS et de la caisse des écoles, Considérant que les comptes de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures portées sur le compte administratif ; Le Conseil municipal, à l'unanimité.

- Approuve les comptes de gestion 2016 dressés par le receveur municipal.

3/ Vote des comptes administratifs 2016– DE 2017-23/24/25/26 :

Sous la présidence de Monsieur Emmanuel Bougerolle adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2016 qui s'établissent ainsi :

COMMUNE				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	958 594,25 €	0,00 €	74 813,56 €
Opérations de l'exercice	1 008 025,64 €	1 249 711,64 €	700 281,62 €	383 394,90 €
Total	1 008 025,64 €	2 208 305,89 €	700 281,62 €	458 208,46 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	231 170,00 €	112 389,00 €
Total cumulé	1 008 025,64 €	2 208 305,89 €	931 451,62 €	570 597,46 €
Résultats définitifs		1 200 280,25 €	360 854,16 €	

Le résultat de l'ensemble des sections est positif et se monte à **839 426,09 €**.

ASSAINISSEMENT				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		158 810,75 €		90 251,05 €
Opérations de l'exercice	37 427,01 €	46 863,85 €	30 150,17 €	201 460,32 €
Total	37 427,01 €	205 674,60 €	30 150,17 €	291 711,37 €
Restes à réaliser			444 865,00 €	60 700,00 €
Total cumulé	37 427,01 €	205 674,60 €	475 015,17 €	352 411,37 €
Résultats définitifs		168 247,59 €	122 603,80 €	

Le résultat de l'ensemble des sections est positif et se monte à **45 643,79 €**.

CCAS				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	1 366,81 €	0,00 €	29,73 €
Opérations de l'exercice	218,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	218,38 €	1 366,81 €	0,00 €	29,73 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	218,38 €	1 366,81 €	0,00 €	29,73 €
Résultats définitifs		1 148,43 €		29,73 €

Le résultat de l'ensemble des sections est positif et se monte à **1 178,16 €**

CAISSE DES ECOLES				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	91,15 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	91,15 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	91,15 €	0,00 €	0,00 €
Résultats définitifs		91,15 €		0,00 €

Le résultat de l'ensemble des sections est positif et se monte à **91,15 € (intégré au budget commune)**

Ce compte administratif est le dernier, le budget ayant été dissous en 2016.

Hors de la présence de M. Stéphane ANTUNES, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs des budgets 2016.

4/ Affectation des résultats 2016 au budget- DE 2017-27 :

Suite au vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016, Monsieur Bougerolle, adjoint aux finances, propose au Conseil de valider l'affectation des résultats de clôture (ils avaient été repris de manière anticipée lors du Conseil du 30 mars 2017).

Les montants sont inchangés par rapport à la reprise anticipée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets de la commune, de l'assainissement, du CCAS et de la Caisse des écoles comme indiqué ci-dessus.

5/ Décision modificative n°1 budget commune – DE 2017-28 :

Monsieur Emmanuel Bougerolle, adjoint aux finances, présente une modification d'articles comptables suite à des instructions budgétaires non prises en compte dans le budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de modifier le budget communal 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement		
Chap. / Art.	Libellé	Montant
65 / 6554	Contribution aux organismes de regroupement	-2 000,00 €
65 / 65548	Contribution aux organismes de regroupement – Autres contributions	2 000,00 €
73 / 73925	Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales	-4 000,00 €
73 / 739223	Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales	4 000,00 €

6/ Décision modificative n°1 budget assainissement – DE 2017-29 :

Monsieur Emmanuel Bougerolle, adjoint aux finances, présente une modification nécessaire dans le montant des dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du